

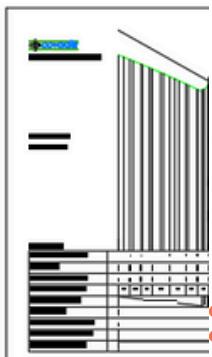
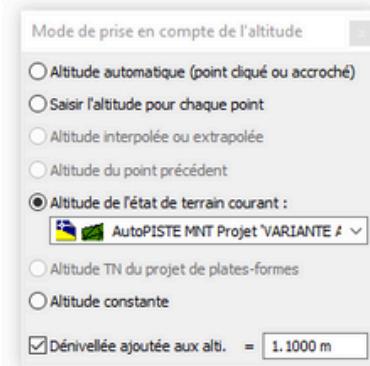
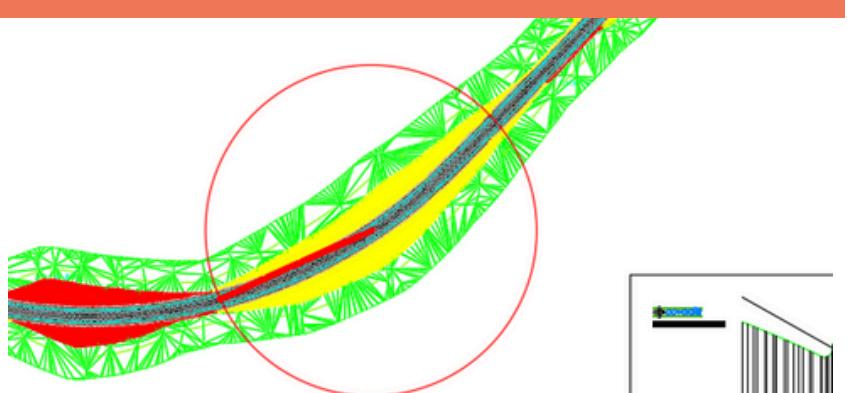
OFFRE DE FORMATION

CONCEPTION ROUTIÈRE : VÉRIFIER LES NOUVELLES RÈGLES SUR LA VISIBILITÉ



en présentiel

CHAMPS-SUR-MARNE
24 septembre 2026



La vérification pratique de la visibilité constitue une démarche clé dans la définition et l'évaluation de la conception des projets routiers.

Cette démarche s'appuie sur l'utilisation adaptée des outils de CAO et de leurs entrants que sont les caractéristiques géométriques du projet et ses équipements ou encore la représentation du site dans lequel il s'inscrit.

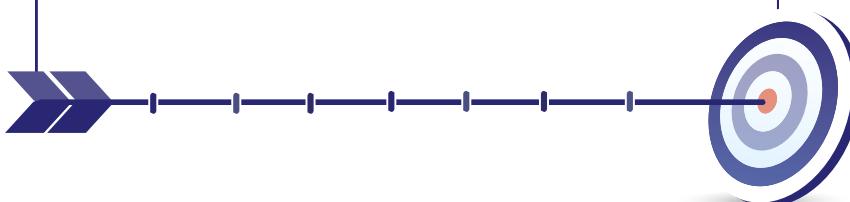
A partir de ces éléments, le concepteur doit établir une représentation en 3 dimensions des cheminements des lignes de visées à prendre en compte sur un projet, depuis un observateur vers un élément observé, afin d'évaluer l'existence ou l'absence de masque à la visibilité recherchée.

L'appropriation et la bonne mise en œuvre de cette démarche de vérification viennent compléter la connaissance théorique des nouvelles règles de visibilité à appliquer pour permettre leur prise en compte optimale au sein de processus de conception d'un projet.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les entrants à prendre en compte pour permettre la vérification de la visibilité sur un projet
- Evaluer pratiquement la visibilité atteinte sur un projet à partir de sa définition en CAO
- Apprécier l'atteinte des objectifs définis dans les nouvelles règles de visibilité ou de mesurer les écarts par rapport à ceux-ci



OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Apports méthodologiques
- Illustrations pratiques
- Utilisation de la plateforme mesformations.cerema.fr

PUBLIC

La formation s'adresse aux personnels en charge de la conception géométrique des projets routiers en collectivités, services d'ingénierie ou bureaux d'études : chargés d'études et projeteurs.

NIVEAU PRÉ-REQUIS

- Connaître l'usage des outils de DAO et de CAO en vue de la conception géométrique de projet (ces outils sont à la base de la mise en œuvre des vérifications de visibilité)
- Avoir suivi la formation « conception routière : appliquer les nouvelles règles sur la visibilité » ou connaître préalablement les règles à prendre en compte dans le cadre de la conception de projet.

MÉTHODES D'ÉVALUATION

Dispositif d'évaluation des acquis sous forme de quiz

FRAIS D'INSCRIPTION

600 € HT par stagiaire (TVA à 0%)
Déjeuner inclus

DURÉE

1 jour



PROGRAMME



09h00 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

- Introduction, programme, présentation animateurs et stagiaires

09h30 ENTRANTS ET PRINCIPES POUR UNE MISE EN OEUVRE DES VÉRIFICATIONS DE VISIBILITÉ

10h30 LA CONSTRUCTION PRATIQUE DES LIGNES DE VISÉE EN CAO

11h15 CAS PRATIQUE N°1 : LES VISIBILITÉS SUR UN PROJET DE ROUTE BIDIRECTIONNELLE

- Partie 1 : Vérification de la visibilité sur obstacle

12h15 PAUSE DÉJEUNER

13h45 CAS PRATIQUE N°1 (SUITE)

- Partie 2 : vérification des autres règles de visibilité

14h45 CAS PRATIQUE N°2 : LES VISIBILITÉS SUR UN PROJET DE CARREFOUR PLAN

16h15 CONCLUSION DE LA SESSION

- Évaluation des acquis et bilan de la formation

16h30 FIN DE LA FORMATION



LES ATOUTS DU **CEREMA**

- Des équipes pluridisciplinaires et expertes (aménageurs, ingénieurs, techniciens) ;
- De nombreuses années d'expérience opérationnelle au service des collectivités territoriales ;
- Des participations actives à l'édition de normes et règlements, aux côtés des pouvoirs publics et de réseaux de partenaires et d'experts reconnus.

COORDINATION DE LA FORMATION

Matthieu HOLLAND

Référent technique en conception et sécurité des infrastructures, expert international

INFORMATIONS ET INSCRIPTION



formation.catalogue@cerema.fr



www.cerema.fr



CeremaCom



Cerema

